

COMMUNE DE GAMBSHEIM

ARRETE N°T 2022/042

PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Le Maire,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2542-1 L.2213-1 et suivants,
VU la loi du 2 mars 1982 sur la décentralisation,
VU le Code de la Route et notamment les articles R.44 et R.225,
VU la demande du 14 juin 2022 de la société CONSTRUCTEL ,

CONSIDERANT que, dans le cadre des travaux de remplacement de poteaux téléphoniques rue des Petits Champs, rue des Quatre Vents, rue des Sapins, rue du Général Hoche, rue du Grand Chêne, rue du Maréchal Leclerc, rue Ignace Leybach, rue Lapp, les travaux ne peuvent se faire dans de bonnes conditions techniques et de sécurité que sous circulation et stationnement règlementés.

ARRETE

- ARTICLE 1 :** La chaussée pourra être rétrécie ponctuellement et le stationnement pourra être interdit dans la zone des travaux, à savoir rue des Petits Champs, rue des Quatre Vents, rue des Sapins, rue du Général Hoche, rue du Grand Chêne, rue du Maréchal Leclerc, rue Ignace Leybach, rue Lapp du 20 juin au 16 juillet 2022.
- ARTICLE 2 :** La signalisation conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et entretenue par le bénéficiaire de la présente autorisation, à savoir la société CONSTRUCTEL, ayant siège Parc d'activités des Chênes à Les Echets (01700).
- ARTICLE 3 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.
- ARTICLE 4 :** Les dispositions de l'article 1er ci-dessus ne s'imposent pas aux véhicules des services d'incendie et de secours en cas d'intervention.
- ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Fluviale de Gamsheim,
 - Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin,
 - Monsieur le Chef de l'Unité Territoriale d'Incendie et de Secours de Gamsheim,
 - Monsieur le Directeur de la société CONSTRUCTEL.

Fait à Gamsheim, le 15 juin 2022

Le Maire



Hubert HOFFMANN